

Couffé - Info

BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

n° 319 - juin-juillet-août 2017

LA VOIRIE

**ENTRETIEN et EXTENSION
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE**

P. 9

Les élections

P. 16

La bibliothèque



En couverture de ce numéro :

Structure du réseau des voies communales



Histoire

Le réseau communal structurant appelé aussi *petite vicinalité* a commencé en 1868 par la route de la Bézinière. Sept voies ont été aménagées entre 1868 et 1914 et financées en grande partie par le Département. Elles permettent de relier les bourgs environnants en traversant le maximum de villages de la commune. Pendant la période entre les deux guerres jusque dans les années 60, la deuxième génération de voies communales a complété le réseau existant. Les travaux étaient entièrement à la charge de la commune et réalisés par tronçon (ex : route de la Simonière à la route de Nantes, route du Charbonneau au Pas, route de la Bitière), les ponts étaient aussi à la charge de la commune (pont de la Galotinière, pont du Pas et de la Gravelle). Les premières voies communales sont « goudronnées » à partir de 1948.

Au début des années 70, le remembrement a créé de nombreux chemins, certains ont été revêtus au début des années 90 dans l'intérêt général pour améliorer les circuits des cars scolaires, puis la collecte des déchets (ex : route de la Veillarderie vers Saint-Philbert, route de la Bigotière vers la Chapellerie, Haut-Vieux-Couffé vers la Pauvardière).

Revêtements de surface

Le Point A Temps Automatique appelé aussi « PATA » est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface : nids de poules, arrachements, flashes, faiçages. Il s'agit d'un renforcement curatif et préventif qui peut précéder le renouvellement de la couche d'Enduit Superficiel d'Usure. Cet enduit, appelé aussi « ESU », est une technique permettant de régénérer les caractéristiques de surface d'une chaussée usée et d'en assurer l'étanchéité et l'adhérence. Ce procédé permet ainsi de prolonger de façon conséquente la durée de vie des voies, et ce pour un faible coût, avant qu'elles ne soient suffisamment dégradées pour ne plus pouvoir les accepter sans préparation importante.

Le taux moyen de renouvellement annuel devrait être de 5 % et la durée de vie moyenne de 12 ans. Cette durée de vie est fonction du type de circulation qui est supportée (véhicules légers, cars, poids-lourds et engins agricoles) et des qualités de la structure de la chaussée.

Programme d'entretien de la voirie à l'Enduit Superficiel d'Usure

Le réseau routier communal de Couffé est constitué d'environ 70 km de chaussées revêtues d'un enduit de surface (bi-couche).

Un programme d'entretien aux Enduits Superficiels d'Usure a été enregistré depuis 1997. Des tronçons de voies ont été retenus chaque année pour en assurer la maintenance préventive. Durant cette période, seules les années 2000 et 2015 n'ont pas eu d'enduit (choix financier). Les années entre 2001 et 2010 ont été les plus fastes.

La génération des voies dites « de remembrement » revêtues est celle qui subit le plus de contraintes de structure et nécessite le plus d'entretien. Elle n'a pas vraiment trouvé sa stabilité, même après 35 années de circulation.

En 2020, au terme du mandat actuel, le programme d'entretien des 70 km de voirie communale à l'Enduit Superficiel d'Usure devrait pratiquement être bouclé (mais pas arrêté). Il aura nécessité 4 mandats successifs avec une moyenne de 2,5 km/an qui correspond à un renouvellement annuel de 3,6%.

Bertrand RICHARD, Adjoint au patrimoine communal

Vie municipale



Compte-rendu du Conseil municipal du 23 mars 2017

Les comptes rendus
sont disponibles
dans leur
intégralité sur le
site internet de la
commune
www.couffe.fr
Retrouvez ici les
résumés.

Présents : Mme Josiane BOIZIAU - M. Rémy BOURCIER - M. Laurent COQUET - Mme Martine CORABOEUF - Mme Nathalie COURGEON M. Anthony GARNIER - Mme Sylvie LE MOAL - Mme Patricia LEBOSSÉ - Mme Sylvie LECOMTE - Mme Suzanne LELAURE - M. Claude LERAY - Mme Géraldine MOREAU - M. Dominique NAUD - M. Bertrand RICHARD - M. Pascal ROBIN - Mme Florence SALOMON - M. Éric SOULARD.

Absents-excusés avec pouvoirs : Mme Magali JAHAN - M. Bruno MICHEL.

Approbation des comptes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe logements locatifs, le Compte administratif 2016 du budget annexe logements locatifs, le compte de gestion 2016 du budget principal, le Compte Administratif 2016 du budget principal de la commune.

Vote des subventions 2017 aux associations locales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les subventions 2017 aux associations locales :

- Loisirs et culture 1 491,00
- Amicale des Combattants ACC 100,00
- Comité de Jumelage 1 001,60

- Amicale des retraités 902,80
- Conquérante musique 910,00
- Football Club Oudon Couffé 2 100,00
- Club Alpin Français 500,00
- Basket club couffé 900,00
- Amicale Laïque 500,00

TOTAL 8 405,40

Vote des subventions 2017 aux associations extérieures

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les subventions 2017 aux associations extérieures : ARRA 85,00 ; Souvenir français 50,00 ; Comité pour la Loire de demain 50,00 ; l'outil en main 45,00.

Vote des participations et subventions 2017 aux écoles

Participation communale 2017 pour fournitures et livres scolaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer, pour l'année 2017, aux deux écoles de la commune une participation au titre des fournitures et livres scolaires de la façon suivante :

- Ecole Hugues-Aufroy :
52,50 € x 175 élèves = 9 188,00 €
- Ecole Saint Joseph :
52,50€ x 192 élèves = 10 080,00 €

Participation 2017 aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Joseph en contrat d'association

Les dépenses de fonctionnement de l'Ecole primaire publique Hugues-Aufroy sont de 702,60 € par élève. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer une participation aux frais de fonctionnement de l'École primaire Saint-Joseph de Couffé d'un montant de 638,67 € par élève domicilié sur la commune au cours de l'année 2016.

Participation 2017 livres bibliothèque école publique Hugues-Aufroy

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer, pour l'année 2017, une participation de 450 € à l'école Hugues-Aufroy pour l'achat de livres de bibliothèque.

Participation 2017 fournitures administratives Ecole Hugues-Aufroy

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité décide d'attribuer une participation de 1 200 € à l'école Hugues-Aufroy, pour les dépenses de fournitures administratives.

Participation communale animations pédagogiques et sorties scolaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité attribue les subventions suivantes aux deux écoles de la commune :

- Sortie scolaire :
 - Ecole Hugues-Aufroy :
17,50 € X 175 élèves = 3 062,50 €
 - Ecole Saint-Joseph :
17,50 € X 192 élèves = 3 360,00 €
- Animations pédagogiques :
 - Ecole Hugues-Aufroy : 450 €
 - Ecole Saint-Joseph : 450 €

Vote de l'enveloppe 2017 attribuée pour la formation des élus

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'allouer, dans le cadre de la préparation du budget 2017, une enveloppe budgétaire d'un montant de 1 628,00 € pour la formation des élus municipaux, soit 2,80% des indemnités de fonction des élus municipaux.

Vote de la subvention d'équilibre 2017 du budget du CCAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité attribue une subvention au C.C.A.S. de la commune de COUFFE d'un montant de 3 263,43 €.

Admissions en non-valeur

Le Conseil municipal est informé du contenu de la liste de créances irrécouvrables transmise le 13 mars 2017 par la Trésorerie Publique d'Ancenis, pour le budget principal de la commune. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

d'admettre en non-valeur le montant de 43,50€ sur le budget principal 2017.

Vote de la fiscalité locale 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'augmenter les taux d'impositions des 3 taxes pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : augmentation de 2,50%
- Taxe foncière bâtie : augmentation de 4%
- Taxe foncière non bâtie : augmentation de 2,50%.

Groupement d'achat d'électricité Avenant N°1 à la convention constitutive avec le SYDELA

Par délibération en date du 19 mars 2015, le Conseil municipal avait accepté les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'électricité du SYDELA et avait autorisé le Maire à signer cette convention. Celle-ci a permis à la commune de bénéficier de tarifs d'électricité négociés sur ses différents contrats grâce à un volume d'achat conséquent. Afin de simplifier les modalités d'adhésion de nouveaux membres, le SYDELA propose de modifier la convention constitutive par le biais d'un avenant permettant à un nouveau membre d'y adhérer à tout moment. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'avenant N°1 à cette convention.

Questions diverses

- Élu référent « milieu aquatique » de la COMPA : Pascal ROBIN est désigné.
- M. le Sous-Préfet est venu le 21 mars 2017 à Couffé, répondant ainsi à notre invitation ; il lui a été présenté les bâtiments, les projets de la commune, il a également rencontré un commerçant.

Compte-rendu du Conseil municipal du 30 mars 2017

Présents : Mme Josiane BOIZIAU - M. Rémy BOURCIER - M. Laurent COQUET - Mme Martine CORABOEUF - Mme Nathalie COURGEON M. Anthony GARNIER - Mme Sylvie LE MOAL – Mme Sylvie LECOMTE – Mme Suzanne LELAURE - M. Claude LERAY - M. Bruno MICHEL - Mme Géraldine MOREAU - M. Bertrand RICHARD - M. Pascal ROBIN – Mme Florence SALOMON.

Absents-excusés avec pouvoirs : Mme Magali JAHAN - Mme Patricia LEBOSSE – M. Dominique NAUD - M. Éric SOULARD.

Création de poste non permanent d'adjoint territorial du patrimoine

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour et 3 abstentions décide de créer un poste, non permanent d'adjoint territorial du patrimoine, à compter du 10 avril 2017 à raison de 6 heures par semaine, pour la bibliothèque municipale, pour une durée d'un an.

Borne de recharge pour véhicules électriques

Notre commune est favorable à l'implantation de bornes de recharge sur son territoire et, à ce titre, le transfert de la compétence au SYDELA présente un intérêt pour la commune. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : transfère au SYDELA la compétence optionnelle « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et

hybrides rechargeables » ; approuve les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur le parking de l'église (près des toilettes publiques) ; autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public ; s'engage à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

Compte-rendu du Conseil municipal du 20 avril 2017

Présents : Mme Josiane BOIZIAU - M. Rémy BOURCIER - M. Laurent COQUET - Mme Martine CORABOEUF - M. Anthony GARNIER - Mme Magali JAHAN - Mme Sylvie LE MOAL - Mme Suzanne LELAURE - M. Claude LERAY - M. Dominique NAUD - M. Bertrand RICHARD - M. Pascal ROBIN - Mme Florence SALOMON - M. Éric SOULARD.

Absents-excusés avec pouvoirs : Mme Nathalie COURGEON - Mme Patricia LEBOSSE - M. Bruno MICHEL - Mme Géraldine MOREAU.

PLU : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le Conseil municipal :

- débat sur les orientations générales du PADD,

- prend acte que ce débat s'est déroulé pendant la séance du conseil municipal du 20 avril 2017,

- prend acte que les orientations stratégiques déclinées dans le PADD y ont été abordées,
- précise que l'information du public sur cette révision du PLU va se poursuivre selon les modalités visées à la délibération du 16 juillet 2015 prescrivant la révision du PLU.

Le débat est approuvé par 16 pour et 2 abstentions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte qu'une décision de sursis à statuer pourra être opposée aux projets de constructions, d'installations ou d'opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU.

La possibilité de surseoir à statuer peut concerner les demandes d'autorisations de droit des sols qui seront déposées à compter de la présente délibération jusqu'à la date d'opposabilité du PLU, en respectant les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1 du Code de l'Urbanisme.

Approbation du programme de sécurisation de la traversée des Mazeries

La traversée de ce village nécessite d'être sécurisée compte tenu de la fréquence et de la vitesse des véhicules.

La sécurisation des aubettes et des passages piétons fait partie de ce programme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le programme de sécurisation de la traversée des Mazeries et son plan de financement.

Demande de subvention : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique une subvention au titre des amendes de police pour ce programme.

Renouvellement du bail commercial de l'épicerie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité renouvelle le bail pour une durée de neuf ans et autorise le maire à signer ce bail.

Tirage au sort des jurés d'Assises 2018

Comme chaque année, le maire doit procéder au tirage au sort de citoyens inscrits sur la liste électorale de la commune dans le cadre de la préparation des jurés d'assises 2018 du tribunal administratif de Nantes.

6 personnes sont tirées au sort pour constituer la liste préparatoire.

Commissions

Comité consultatif environnement du 22/03/2017 : des travaux d'élagage et d'entretien vont être entrepris sur les arbres bordant le parking du bas du bourg, sur les chênes de l'avenue du même nom et sur ceux de la rue St-Jérôme.

Ces travaux seront effectués par l'entreprise « du bonsai au séquoia » de Oudon.

La commission est favorable à la réfection, cette année, de toutes les allées du plan d'eau et à la création d'une nouvelle allée à proximité de l'aire de jeu, côté passerelle.

La commune va investir dans une petite balayeuse afin de remédier au problème de la mousse sur les trottoirs du bourg et de poursuivre la démarche vers le Ophyto.

Questions diverses

Projet bibliothèque :

- 18 réponses ont été reçues suite à la mise en concurrence des marchés de travaux ;
- la commission d'appel d'offres (CAO) pour attribution des marchés de travaux est prévue le 15/05/2017 ;
- début des travaux : été 2017.
- Subventions reçues :
 - ✓ 60 000 € au titre du Fonds de Concours de la COMPA ;
 - ✓ 92 451 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) ;
 - ✓ 10 000 € au titre de la réserve parlementaire du Sénateur Joël GUERRIAU.

Compte-rendu du Conseil municipal du 18 mai 2017

Présents : Mme Josiane BOIZIAU - M. Laurent COQUET - Mme Nathalie COURGEON - Mme Martine CORABOEUF - M. Anthony GARNIER - Mme Magali JAHAN - Mme Patricia LEBOSSE - Mme Sylvie LE MOAL - M. Claude LERAY - M. Bruno MICHEL - Mme Géraldine MOREAU - M. Dominique NAUD - M. Bertrand RICHARD - M. Pascal ROBIN - Mme Florence SALOMON - M. Éric SOULARD.

Absents-excusés avec pouvoirs : M. Rémy BOURCIER - Mme Suzanne LELAURE.

Travaux de la future bibliothèque municipale

La consultation a été lancée le 13 mars 2017 pour une remise des offres au 14 avril 2017 :

La SARL ADLIB d'ANCENIS a effectué un rapport d'analyse.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 15 mai 2017, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a attribué les marchés de travaux

relatifs à la réhabilitation et changement d'affectation d'une ancienne salle de classe en bibliothèque municipale comme suit :

Vie municipale

Lot 1 - Gros œuvre désamiantage déconstruction - TILLAUT 44440 RIAILLÉ - 56 799,96 € - lot 2 - Charpente bois - BRISSET 49530 LIRÉ - 31 200,00 € - lot 3 - Couverture et bardage zinc - CLAUDE 44151 ANCENIS - 24 000,00 € - lot 4 - Menuiseries extérieures Aluminium - BRISSET 49530 LIRÉ - 14 160,00 € - lot 5 - Menuiseries intérieures bois - MCPA - 44150 ANCENIS - 12 591,60 € - lot 6 - Cloisons sèches Plafonds - AUNEAU 44370 VARADES - 34 000,00 € - lot 7 - Revêtements de sols souples - Faïence APELLE - 10 500,00 € - lot 8 - Peinture - Revêtements muraux - APELLE - 11 640,00 € - lot 9 - Électricité courant fort courant faible - EP2C - 49740 LA ROMAGNE - 6 443,72 € - lot 10 - Chauffage - Ventilation Plomberie - EP2C - 49740 LA ROMAGNE - 21 240,00 € TOTAL TTC : 222 575,28 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le maire à signer, avec les entreprises attributaires ci-dessus, les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation et changement d'affectation d'une ancienne salle de classe en bibliothèque municipale. Il est précisé que la 1ère réunion de chantier avec les entreprises retenues est prévue le 2 juin 2017.

Lutte collective contre les corvidés année 2017

Les dispositions concernant l'agrément préfectoral de piégeage ne s'appliquent pas aux personnes qui capturent les corvidés au moyen de cages dans le cadre d'opérations de luttes collectives organisées par les Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles et leurs fédérations

(FDGDON44 - nouveau nom POLLENIZ). La corneille noire, le corbeau freux et la pie bavarde sont classés nuisibles sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique par l'arrêté ministériel du 30 juin 2015.

La lutte est encadrée par un arrêté préfectoral annuel qui détermine le périmètre et la période de la lutte, lequel est défini par la localisation des dégâts de corvidés déclarés en 2016. Le montant de la lutte est calculé à partir de la surface communale totale (3 997 ha). Les nouvelles mesures obligatoires relatives à la prévention de l'Influenza aviaire augmentent le coût de la lutte. Pour la commune de Couffé, le coût sera de 0,29 € x 3 997 soit 1 159,13 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide ce montant qui sera versé directement à POLLENIZ sur présentation d'un rapport de lutte collective contre les corvidés.

Il est précisé qu'il y a 20 personnes de Couffé déjà inscrites sur la liste des piégeurs.

Demande de subvention exceptionnelle

Par courrier co-signé par les présidents des APE des deux écoles de Couffé, une demande de subvention de 150 € a été formulée auprès de la commune pour l'organisation de la fête des deux écoles (location de deux barnums du Comité des Fêtes de Couffé).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (1 voix contre 18 voix pour), accorde cette subvention à titre exceptionnel et précise qu'elle sera versée directement au Comité des Fêtes.

Admissions en non-valeur

Le Conseil municipal est informé des créances irrécouvrables transmises le 6 avril 2017 par la Trésorerie Publique d'Ancenis pour le budget principal de la commune (exercice 2016). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur pour créances éteintes le montant de 1 859,76€ sur le budget principal 2017.

Divers

- le Conseil communal des enfants a fait le choix d'une nouvelle structure de jeux (4-14 ans) au plan d'eau. Le Conseil municipal a validé cet aménagement dont le coût s'élève à 16 020 €.
- résultats de la consultation « enduit d'usure 2017 » : 4 entreprises ont répondu. L'entreprise LANDAIS de Mésanger a été retenue pour un montant de 18 756,60 € HT.
- information Assainissement non collectif : la COMPA propose aux habitants de son territoire des tarifs négociés pour les vidanges de fosses septiques. Renseignements auprès de leur service.
- Une benne à carton réservée aux commerçants et artisans a été installée le 18 mai 2017. A ce jour, 18 entreprises sont partenaires de ce projet.
- Fermeture de l'aire de Cuette : suite à un dépôt sauvage présentant de l'amiante, une formation des agents est nécessaire et relève de la compétence départementale.

Prochaines réunions de Conseil municipal :

à 20h, les jeudis 15 juin et 20 juillet 2017

Le Conseil communal des enfants

→ les enfants ont participé à la cérémonie du 8 mai :

Ils ont entonné la Marseillaise, reprise aussitôt par la Conquérante Musique.



→ organise une course d'orientation :

cette course d'orientation familiale aura lieu le samedi 17 juin 2017 à partir de 15h.

Venez nombreux répondre aux 12 questions portant sur le patrimoine de notre commune. Les enfants invitent les jeunes du foyer à participer.

Nous vous attendons sur le parking des écoles.

Les T.A.M.

Rejoins-nous aux TAM, viens passer un bon moment avec les animateurs !

Ici on s'amuse tous les jours ! On trouve de tout : des jeux de société, un restaurant, un hôpital, on fait du roller, de la pêche, du basket, de la peinture, du karaté, de la vidéo !

2 fois par semaine on peut faire des activités libres dans la salle, se reposer sous la tente ou lire des BD ou faire la cuisine.

On fait aussi des activités manuelles, on fabrique des lapins, des dragons, on décore la salle. On fait plein de sport et de jeux dehors, il y en a pour tous les goûts !

Avant chaque vacances, on présente un spectacle, un grand jeu ou une boum !

Tu veux t'inscrire ? Tu veux essayer ? Viens nous voir toute la semaine du 29 mai au 2 juin. Tu pourras ensuite t'inscrire en renvoyant le dossier **avant le 15 juin**.

Les TAM, c'est pour qui ? Pour tous les enfants de l'école Hugues-Aufray de la **Grande section au CM2**.

A la rentrée, les horaires des activités changent :

- de 11h50 à 12h40 pour les enfants du CE1 au CM2 (avant le repas)
- de 12h50 à 13h50 pour les enfants de grande section et CP (après le repas)

L'inscription est **annuelle**, c'est un forfait : **0.35 € par séance**, soit 50 € par enfant par an.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à venir me rencontrer. Je suis présente tous les matins avant les TAM à la mairie. Vous pouvez également me contacter par téléphone ou par mail.



Coordinateur TAM

Contacts : 02 40 96 50 05,

coordonateuram@couffe.fr

Nouvelle organisation de la pause méridienne pour la rentrée 2017-2018

Les élus ont souhaité que tous les enfants bénéficient des meilleures conditions d'accueil et d'équité au moment du repas. A l'issue d'une longue concertation avec les partenaires (écoles, association de parents d'élèves, association Couffé Animation Rurale), une nouvelle organisation va être mise en œuvre dès la rentrée de septembre.

- Les enfants des classes de maternelle des écoles Hugues-Aufray et Saint-Joseph, ainsi que les CP de l'école Hugues-Aufray, déjeuneront au 1^{er} service, de 12h05 à 12h45. Ainsi, après un court trajet, ils pourront se reposer dès 12h50.
- Les enfants des classes primaires déjeuneront au 2^e service, de 12h45 à 13h20.

Les salles et le mobilier du restaurant scolaire ont été choisis pour permettre des ajustements aux variations d'effectifs des écoles.

Dans chaque école, dès la sortie, les agents municipaux vont prendre en charge les enfants, jusqu'à la reprise de l'école.

Les horaires des activités TAM seront modifiés et proposés en 2 temps :

- ✓ de 11h50 à 12h40 pour les enfants du CE1 au CM2 ;
- ✓ de 12h50 à 13h50 pour les enfants de grande section et CP.

Cette nouvelle organisation, pensée au mieux pour tous les enfants, entraîne des coûts supplémentaires pour la commune. Les élus considèrent que toutes les conditions seront ainsi réunies pour le bien-être de l'enfant.

Un bilan sera réalisé avant les vacances de la Toussaint pour évaluer et éventuellement réaliser des ajustements.

Les horaires des classes des écoles de Couffé pour l'année scolaire 2017-2018 :

les lundis - mardis jeudis - vendredis	Ecole Hugues-Aufray		Ecole Saint-Joseph	
	maternelles et primaires		maternelles	primaires
début des cours	8 h 50		8 h 45	8 h 45
sortie	11 h 50		12 h	12 h 10
pause méridienne	11 h 50 - 13 h 50		12 h - 13 h 20	12 h 10 - 13 h 30
reprise des cours	14 h		13 h 20	13 h 30
fin des cours	16 h 15		16 h 20	16 h 20

le mercredi	8 h 50 - 11 h 50
-------------	------------------

Vie municipale

Partages et sourires



GRUPE
RELATIONNEL
PARTAGES &
SOURIRES
UN MOMENT CONVIVIAL
CE N'EST PAS COMBLER
UN MANQUE
C'EST PARTAGER UN TOUT !

Vous aimeriez recevoir des visites pour discuter, jouer aux cartes ou aux jeux de société ?

Être accompagné pour une promenade, partager des lectures ?
Inscrivez-vous en mairie, nous sommes prêts à vous rendre visite pour partager des moments avec vous.

Possibilité de s'inscrire tout au long de l'année.

Les membres vous attendent !

Nuisances sonores dues aux élevages de type familial

Vous détenez des animaux de basse-cour et votre élevage doit respecter les règles de voisinage prévues par l'article R 1334-31 du code de la santé publique.

Vous devez veiller à ce que vos animaux ne portent pas atteinte à la tranquillité ou à la santé de vos voisins.

Aucune distance n'est imposée pour les élevages de type familial, mais si vous avez plus de 10 animaux, vous devrez les installer à plus de 25 mètres des habitations et à 50 mètres de celles-ci si vous en avez plus de 50.

Le chant du coq, le gloussement du dindon, le caquètement des poules, le cancanement du canard ... sont des bruits de voisinage considérés « normaux » à la campagne.

Cependant lorsqu'ils deviennent répétitifs, intenses, sans répit, de jour comme de nuit, ils deviennent anormaux et la réglementation sur le bruit de voisinage et de comportement s'applique.

On considèrera que le chant du coq au lever et au coucher du soleil est normal.

Cependant, s'il chante de façon incessante, nuit et jour, cela sera considéré comme un comportement du trouble du voisinage.

Article 1385 du code civil : les propriétaires ou détenteurs d'animaux de basse-cour sont responsables si le bruit qu'ils causent devient un trouble anormal de voisinage.

Article R1334-31 du code de la santé publique. Créé par Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 - art. 1 JORF 1^{er} septembre 2006.

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Forum des associations

La commission « Vie associative » a travaillé sur l'organisation d'un forum des associations.

L'objectif est de regrouper l'ensemble des associations ayant une activité sur la commune dans un lieu unique et à la même date afin que les visiteurs puissent découvrir toutes les activités.

Les associations doivent s'inscrire en Mairie en retournant le formulaire qui leur a été envoyé.

Ce forum aura lieu **le samedi 9 septembre à la Salle polyvalente** Afin de clôturer la journée, un buffet est proposé par la Mairie aux membres des bureaux des associations.



Chenilles processionnaires du pin



La lutte contre la chenille processionnaire du pin va commencer. **Inscrivez-vous en mairie avant le 1^{er} septembre 2017.**

Détails sur le site internet de la commune ou voir affiche dans le hall de la mairie.

Entreprises : collecte de cartons

Dans notre système de consommation actuel, les emballages sont devenus de plus en plus encombrants, notamment les cartons usagés. Pour la collectivité et pour les entreprises, s'en débarrasser est un problème et les recycler peut être coûteux. C'est pourquoi, la municipalité, et plus particulièrement la commission environnement, a décidé de mettre en place un système de collecte de cartons usagés. Cette démarche est destinée aux différents services de la commune et aux entreprises de Couffé. Pour la commune, c'est une démarche environnementale importante et une aide précieuse aux entreprises partenaires. Pour ces mêmes entreprises, cela est un geste écologique avec peu de contrainte qui est une preuve de leur engagement contre le gaspillage. Ce service, réservé aux entreprises de Couffé est entièrement gratuit. Celles qui ne sont pas encore partenaires de l'opération peuvent le devenir à tout moment, il suffit de passer en mairie pour avoir les renseignements. Le prestataire qui met à disposition une benne couverte de 20 m³ est la société ENCOVA basée à Carquefou. Convaincue que les partenaires de cette action sauront la mener sérieusement, la commission environnement les remercie pour cette participation.

16 ans = recensement à la JDC

Le recensement à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) est obligatoire dès 16 ans pour effectuer la journée d'appel de préparation à la défense.



Les garçons et filles nés en mai-juin 2001 doivent se présenter en mairie, à partir de leur date anniversaire, munis de leur carte d'identité, livret de famille des parents et, éventuellement, copie du document justifiant la nationalité française. Retrouvez tous les renseignements sur le parcours citoyenneté et la JDC sur www.defense.gouv.fr

Prévention canicule

A l'approche de l'été et comme chaque année, nous appelons votre vigilance en cas de canicule : s'hydrater régulièrement en buvant de l'eau... Adoptez les bons réflexes !



A l'approche des vacances, restons vigilants

Les cambriolages sont en augmentation dans beaucoup de communes, et pas seulement pendant les vacances. Pour éviter les vols, certaines précautions sont à prendre.

Courte absence

Les cambrioleurs n'ont besoin que de quelques minutes pour entrer chez vous et trouver ce qui les intéresse (argent, bijoux, or, clés de voiture...). Pensez donc à toujours fermer votre porte à clé lorsque vous quittez votre domicile, y compris lorsque vous vous absentez pour une courte durée. Il en est de même lorsque vous faites du jardinage ou un barbecue dans votre jardin : pensez à fermer votre porte d'entrée.

Si vous avez un système d'alarme chez vous, pensez également à l'enclencher même pour une absence de courte durée (une course, la promenade du chien, etc.).

Si vous vous absentez quelques minutes ou quelques heures, vous pouvez également laisser une radio ou une télévision allumée pour simuler une présence.

Vacances

En cas d'absence plus longue, vous avez la possibilité de demander à la gendarmerie d'aller surveiller votre domicile pendant leurs patrouilles quotidiennes. Mais vous pouvez également demander à un voisin ou un proche de passer régulièrement pendant votre absence.

Avant de partir, pensez à bien fermer toutes vos fenêtres. Vérifiez l'état de vos serrures et de votre éventuel système d'alarme.

Assurances

Certains contrats d'assurance ne prévoient pas de dédommagement en l'absence d'effraction. Pensez donc alors à bien fermer vos portes et vos fenêtres et à changer le plus vite possible vos serrures lorsque vous perdez vos clés.

De la même manière, soyez vigilants si quelqu'un sonne chez vous pour vous vendre quelque chose : ne laissez jamais un inconnu passer votre porte.

N'hésitez pas à demander la carte professionnelle de la personne pour vous assurer de sa fonction, et ce même si cette personne est en uniforme ou en tenue de travail (policier, pompier, éboueur, ...).

N'hésitez pas à signaler tout fait suspect.

Être acteur de sa propre sécurité en étant attentif aux faits inhabituels.

La lutte contre les cambriolages peut être renforcée avec votre participation.

Ces derniers se déroulant en pleine journée, cette situation réclame une vigilance accrue de la part de tous.

N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugerez suspects en informant votre gendarmerie ou la mairie.

La description des suspects et du véhicule utilisé permet bien souvent une orientation d'enquête.

Vie municipale

Résultats de l'élection présidentielle, pour la commune de Couffé, les 23 avril et 7 mai 2017

1^{er} tour

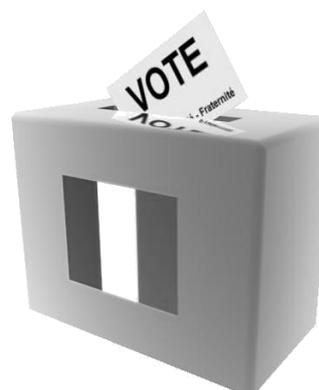
Inscrits	1838	
Votants	1567	85,26%
Abstentions	271	14,74%
Bulletin blancs	39	2,49%
Bulletins nuls	14	0,89%
Suffrages Exprimés	1514	96,62%

CANDIDATS	Nb de Voix	
DUPONT-AIGNAN Nicolas	107	7,07%
LE PEN Marine	258	17,04%
MACRON Emmanuel	357	23,58%
HAMON Benoît	70	4,62%
ARTHAUD Nathalie	10	0,66%
POUTOU Philippe	28	1,85%
CHEMINADE Jacques	1	0,07%
LASSALE Jean	9	0,59%
MÉLENCHON Jean-Luc	340	22,46%
ASSELINEAU François	4	0,26%
FILLON François	330	21,80%

2^e tour

Inscrits	1838	
Votants	1413	76,88%
Abstentions	425	23,12%
Bulletin blancs	157	11,11%
Bulletins nuls	40	2,83%
Suffrages Exprimés	1216	86,06%

CANDIDATS	Nb de Voix	
MACRON Emmanuel	887	72,94%
LE PEN Marine	329	27,06%



Élections législatives

Les dimanches 11 et 18 juin, les bureaux seront ouverts de 8h à **18h** dans la salle des Chênes (2 avenue des Chênes, derrière l'église)

QUELLES PIÈCES DOIS-JE PRÉSENTER POUR VOTER ?

Carte d'électeur : se présenter dans le bureau de vote inscrit sur votre carte d'électeur,

ET un titre d'identité (obligatoire) : Carte Nationale d'Identité, passeport, permis de conduire, permis de chasser avec photo intégrée, carte vitale avec photo intégrée, etc. (article R60 du Code électoral pour les communes de 1 000 habitants et plus). Sans pièce d'identité, vous ne pourrez pas voter.

ET SI JE NE PEUX PAS VENIR ?

Si vous souhaitez voter par procuration, faites la démarche dès maintenant

Vous pouvez faire établir une procuration de vote afin de vous faire représenter par un électeur de votre choix. Il suffit qu'il soit inscrit sur la liste électorale de la même commune que vous. Pour établir la procuration, rendez-vous à la gendarmerie, au commissariat ou au Tribunal d'Instance de votre domicile ou lieu de travail.

N'attendez pas pour faire enregistrer votre procuration car il faut compter les délais d'acheminement en mairie et celles-ci ne les reçoivent parfois qu'après l'élection, dans ces cas le mandataire ne peut voter pour le mandant.

Faites la démarche sans attendre !

Une procuration peut être établie jusqu'à 1 an à l'avance.

Vie municipale

Nouveau sur la commune :

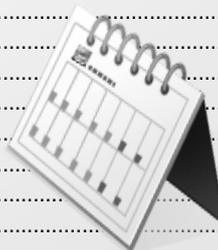
→ **AcSerDo** : M. BOIZIAU--GAUTIER Pierre - multiservices maison et jardin : entretien intérieur (ménage, vitres...), entretien extérieur (taille de haies, désherbage...), petit bricolage - **contact au 06 98 25 16 14 ou par mail acserdo@gmail.com** - devis gratuit.



Les rendez-vous à ne pas manquer sur Couffé

JUIN

Vendredi 2	L'Art à Tatouille	Fête de la musique	rues de Couffé
Dimanche 4	Comité de Jumelage	Marche gourmande	Salle polyvalente
10 & 11	Loisirs et Culture	Festival ALC	Althéa
10 ou 17	Basket Club	Tournoi	Salle des sports
Dimanche 11	FCOC	Journée Claude BENIZE	Oudon
Vendredi 16	FCOC	Assemblée générale	Althéa
Samedi 17	FCOC	Soirée fin de saison	Oudon
Samedi 17	Basket Club	Soirée	Salle polyvalente
Samedi 17	Conseil des enfants	Course d'orientation	Parking des écoles
Samedi 24	École Hugues Aufray	Fête de l'école	Plan d'eau + salle polyvalente
Dimanche 25	École St Joseph	Fête de l'école	Plan d'eau



JUILLET

Dimanche 2	VMLC (Vélo Marche)	15 ^e édition de la coufféenne	Salle polyvalente
Dimanche 2	Comité des Fêtes	Fête du cochon, vide-grenier, feu d'artifice	Plan d'eau
15 & 16	Cyno Ring Club	Sélection des hommes-assistants Ring niveau 1 & 2	La Veillarderie
Mercredi 19	ADSB	Collecte de sang	Salle polyvalente

AOUT

Dimanche 27 VMLC (Vélo Marche) Trail du Pont-Noyer

SEPTEMBRE

Samedi 3	Cap Couffé Vélo	Courses de vélos	
Samedi 9	Mairie de Couffé	Forum des associations	Salle polyvalente
Dimanche 10	VMLC	Sortie de l'association	
28 sept-1 ^{er} oct.	Comité de Jumelage	Séjour en Allemagne	
29-30 sept + 1 ^{er} oct.	Couffé Animation Rurale	Bourse aux vêtements	Salle polyvalente

Vie associative

Inscriptions à l'école Hugues-Aufray de Couffé pour la rentrée 2017-2018

École Hugues-Aufray - École maternelle et primaire - 16 rue des Vignes - 44521 Couffé

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire 2017-2018, les parents d'enfants nés en 2014 qui souhaitent les inscrire à l'école H. Aufray peuvent le faire dès maintenant, en mairie dans un premier temps (apporter le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant), puis à l'école.

Pour tout renseignement ou visite de l'école, n'hésitez pas à contacter la directrice, Mme Lebrun, au 02 40 96 52 06 (de préférence le lundi ou après 16h30) ou laisser un message sur le répondeur ou par mail (courriel) : ce.0442050p@ac-nantes.fr.



Fête de la musique

Organisée par l'Art à Tatouille, **vendredi 2 juin** à 20h dans les rues de Couffé. De nombreux groupes seront là pour animer cette soirée. Bar et restauration.



Football Club Oudon Couffé

•2016-2017 s'achève..... Vive 2017-2018

Après une nouvelle saison riche en événements, le Football Club Oudon Couffé tiendra son **Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 16 juin 2017, à 19 h, dans la salle de spectacles « L'ALTHEA » de Couffé.**

Temps fort et important dans la vie d'un Club, ce rendez-vous est un moment privilégié pour faire le bilan global de la saison écoulée et envisager l'avenir en toute sérénité.

Toute personne intéressée pour participer activement à la vie du Club, et à son pouvoir décisionnel, peut venir intégrer le Conseil d'administration (ou les différentes commissions mises en place) en prenant contact auprès du Président du FCOC : Hugues DUPONT au 06 60 31 80 55 - hugues.dupont.fcoc@gmail.com

•10^e édition de la journée éducative

Dimanche 11 juin 2017 – de 09 h 30 à 17 h 30 - Stade du Chêne à OUDON. En partenariat avec le District 44, le F.C. Oudon Couffé organise la 10^e édition de la Journée Educative « des Ecoles Labellisées – Souvenir Claude Bénizé »

Avec la participation de 55 clubs labellisés de Loire-Atlantique – 56 équipes présentes – 560 enfants en catégories U10 et U11 et plus de 1 000 personnes attendues pour cette manifestation
Au programme : matchs de différentes pratiques ; beach soccer ; tirs de précision et/ou de puissance ; tennis ballon, etc.

Animations extra-sportives : engagement citoyen (LICRA) ; règles, lois du jeu et arbitrage ; environnement ; amis des Enfants du Monde, etc.

•Inscriptions et réinscriptions Saison 2017 / 2018

Permanence unique à Couffé : mercredi 21 juin de 18 h 00 à 21 h 00 au terrain municipal de Couffé.

Permanence unique à Oudon : vendredi 30 juin de 18 h 00 à 21 h 00 au Stade du Chêne à Oudon.

Renseignements et demande des dossiers d'inscription :

Nathalie RICHARD : 02 40 96 57 40 - nfrichard@orange.fr
Catégories Masculines et Féminines distinctes.

Info = les enfants nés après 2012 n'ont pas l'âge requis pour s'inscrire.



www.fcoc.fr

Rando la Coufféenne le 2 juillet

10 km à l'Ouest d'ANCENIS / 25 km à l'est de NANTES

RANDO «LA COUFFÉENNE» - 16^e édition - à COUFFÉ le 2 Juillet

- CYCLO 60 - 85 km
- VTT 33 - 38 - 52 - 57 km
- VTC 20 - 30 km
- MARCHE 9 - 12 - 18 - 25 km



Tarif : 6 € (gratuit pour les - de 12 ans) - A l'arrivée une assiette garnie vous sera offerte - Parking à vélos surveillé

INSCRIPTION : de 7h30 à 10h à la salle polyvalente de COUFFÉ

RENSEIGNEMENT : 06 63 06 82 17 - Site : www.vmlc.fr

Fête du cochon le 2 juillet

Le Comité des Fêtes de Couffé organise sa traditionnelle fête du cochon à COUFFÉ le dimanche 2 juillet 2017 à l'étang de l'Illette.

Vide-grenier à l'occasion de LA FETE DU COCHON

de 9h00 à 18h00 - Emplacement 5 mètres – 10 €

avec votre véhicule + un café offert

accueil des exposants à partir de 7h00 à l'étang de l'Illette

Inscriptions au 02 40 96 58 42 ou 06 70 51 42 18

ou par mail liliebabo@gmail.com

Documents à envoyer à Aurélie Rouziou – 30, la Roseraie – 44521 COUFFÉ.

Fiche d'inscription téléchargeable sur le site internet de la mairie www.couffe.fr (en bas de la page d'accueil rubrique « le journal des associations »).

Courses de cochons à 12h00

Animations nautiques (présentation et exposition de canoës bois avant et après-guerre, expo et évolution de maquettes de voiliers, bateaux à propulsion électrique et thermique (le public pourra piloter les maquettes) - **Fête foraine - Restauration permanente** (crêpes, sandwiches américains, frites, cochonnailles, bar).

Dîner spectacle (les musiciens en folie - Alexandre Tocqueville, magicien - Gary Bardet, transformiste - Noëlla, chanteuse) -

Feu d'artifice (offert par la municipalité et le CFC). Entrée gratuite.



L'Éco'Raide les 4, 5 et 6 juillet

sur les communes du Cellier et Couffé - Mardi 4 et mercredi 5 au Cellier - jeudi 6 au plan d'eau de l'Illette à Couffé : 9h-11h45.

Épreuve écocitoyenne : 9 équipes - Paddle / observation des poissons : 6 indices à trouver avant d'aller au stand d'observation - Épreuve sport : 9 équipes - Endurance canoé (faire le plus de tours en 1 heure) - 13h30 à 15h45 : course à pied autour du plan d'eau. Venez nombreux encourager les équipes de jeunes !

Association ADSB Don du sang

Don du sang



L'ADSB (Association pour le Don de Sang Bénévole) organise le **mercredi 19 juillet de 16h à 19h30** une **collecte de sang** à la salle polyvalente de Couffé.

Un espace enfants est prévu.
Un peu plus de 30 minutes de votre temps pour donner votre sang...

Pour tout renseignement :
EFS44 - Tél. 02 40 12 33 62
www.dondusang.net

Trail du Pont-Noyer le 27 août

TRAIL 100% NATURE - le dimanche 27 août 2017 à COUFFÉ

Ouvert à tou(te)s, licencié(e)s / non licencié(e)s

Certificat médical, licence sportive ou

décharge sur place - Inscription 5 €

8 km (80m D+) 16 km (280m D+)

Présence obligatoire 1/4 h avant la

course - Collation à l'arrivée

Organisée par le Vélo Marche Loisirs Coufféen

RENSEIGNEMENTS :

06 29 59 59 28 / 06 86 66 80 37

Site : www.vmlc.fr

Départ :

village «Le Haut-Vieux-Couffé»



Courses cyclistes le 3 septembre

organisé par CAP COUFFE VELO



Le 3 septembre, trois courses cyclistes auront lieu toute la journée à Couffé :

- une course Pass Cyclisme D1D2 et D3D4 (course la matin) ;

Les deux autres courses auront lieu l'après midi :

- une course cadets (finale du challenge du pays d'Ancenis) en collaboration avec la COMPA, les clubs cyclistes de Mésanger, Ancenis et Pannecé, ce challenge est composé de 6 épreuves avec la finale à Couffé cette année.
- une course 3 et Juniors.

Amicale des retraités

Découverte de la Rance

Jeudi 7 septembre. Balade commentée de Dinan en petit train touristique. Découverte de la cité médiévale et du port.

Rendez-vous au port de Lyvet à St-Samson-sur-Rance. Embarquement à bord de la péniche Le Maltes pour un déjeuner-croisière sur la Rance.

Visite guidée de l'espace découverte de l'usine marémotrice de la Rance.

Inscriptions les dimanches 18 et 25 juin 2017, salle paroissiale de 10h à 12h.

Spectacle « l'Amérique latine »

Avec ses rythmes

entraînants, ses

musiques

chorégraphiques et

ses costumes, ce

spectacle se

produira le

vendredi 3

novembre au

théâtre Quartier

libre à Ancenis.

Deux séances sont

proposées : à

13h30 ou 17h.

Tarif : 32 €.

Inscriptions les

dimanches 18 et 25

juin de 10h à 12h,

salle paroissiale.



Soirée Terre-Mer le 14 octobre

Samedi 14 octobre à 20h, Soirée TERRE - MER, salle de sport

Plateau de Fruits de Mer ou Plateau du Terroir

SPECTACLE « orchestre Oasis » et « Christian Gabriel, ventriloque ».

Tarif : 37 € - Réservations : 06.81.73.93.99 ou 02.40.96.51.53.

Organisation et réservations auprès des membres du Comité des Fêtes.



SOS URGENCE maman

Cette association qui commence à se faire connaître a pour objectif d'assurer un dépannage immédiat et occasionnel pour des parents obligés de faire garder leurs enfants dans l'urgence.

Elle fonctionne uniquement avec des bénévoles en période scolaire du lundi au vendredi de 8 h à 18 h, aucune adhésion, seule une participation financière de 7 € (minimum) par demi-journée est demandée pour couvrir les frais de fonctionnement de l'association.

Il suffit d'appeler le 02 51 14 18 61, la téléphoniste de permanence vous mettra en relation avec une maman d'accueil pour vos besoins de garde. Ce précieux service repose uniquement sur le bénévolat, en l'occurrence SOS URGENCE MAMAN fait appel aux personnes disponibles minimum un jour par mois pour garder des enfants chez eux ou à son domicile. Une assurance couvre cette activité et les frais de déplacement sont remboursés.

Rejoignez notre équipe en appelant le 02 51 14 18 61.

La COMPA

Programme Habiter Mieux en Pays d'Ancenis, lancez-vous !

Initié en 2014, le programme permet aux propriétaires occupants et bailleurs de bénéficier d'un accompagnement gratuit, personnalisé et d'aides financières afin de réaliser des économies d'énergie. La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) a missionné le bureau d'études CitéMétairie pour guider les participants de A à Z dans leur projet : établissement d'un diagnostic thermique, proposition de scénarii de travaux, contrôle des travaux effectués, gestion des demandes de subventions... La fin du programme est annoncée pour décembre 2017. Il ne vous reste donc plus que quelques mois pour déposer votre dossier (premier contact avec CitéMétairie avant le 1^{er} juillet).

Le point sur les conditions d'éligibilité

→ Propriétaires occupants :

- Occuper le logement dont vous êtes propriétaire ;
- Le logement a plus de 15 ans et n'a pas bénéficié d'autres financements de l'Etat (comme un prêt à taux zéro depuis 5 ans) ;
- Les travaux envisagés garantissent une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25% : isolation de la toiture et des murs, du plancher, changement de chaudière, changement de fenêtres, ventilation ;
- Vos revenus ne dépassent pas un certain niveau de ressources* (plafonds de ressources de l'Agence Nationale de l'Habitat-ANAH) : Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA).

→ Le programme Habiter Mieux concerne également les Propriétaires bailleurs. Ces derniers ne sont pas soumis à des conditions de ressources. Les travaux envisagés doivent permettre une amélioration de la performance énergétique d'au moins 35%.

Dans tous les cas, la COMPA rappelle que :

- Les travaux ne doivent pas démarrer avant le dépôt du dossier ;
- Les travaux doivent être entièrement réalisés par des professionnels du bâtiment ;

- Chaque propriétaire choisit librement les artisans qu'il souhaite faire intervenir.

Plus d'informations auprès de CitéMétairie 02 85 52 33 31 - www.pays-ancenis.com

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
Centre administratif « Les Ursulines » - Quartier Rohan - 44150 Ancenis - Tél. : 02 40 96 31 89

Fauchage raisonné

Préserver l'environnement et la sécurité

Afin de protéger la biodiversité, le Département de Loire-Atlantique a recours au fauchage raisonné le long des routes, pratique consistant à respecter le rythme naturel de la végétation tout en veillant à la sécurité des usagers.

Le Département assure la modernisation, l'aménagement et l'entretien des 4 300 km de routes départementales de Loire-Atlantique. Pour préserver l'environnement, une démarche de fauchage raisonné des accotements est mise en place chaque année au printemps.

Qu'est-ce que le fauchage raisonné ?

Cette pratique consiste à adapter les périodes et la fréquence de fauchage au rythme naturel de la végétation afin de préserver l'habitat de la petite faune et éviter la repousse trop rapide de l'herbe et des plantes envahissantes. Les sections pouvant présenter un risque pour la sécurité des usagers (intersections, virages serrés...) sont surveillées et traitées en priorité afin de maintenir une bonne visibilité de la route. Grâce à une organisation adaptée, la pratique du fauchage raisonné permet également de limiter les interventions et donc le coût pour la collectivité.

Quelles sont les périodes de fauchage ?

Les agents du Département interviennent à trois périodes :

- début mai, lorsque la végétation atteint une hauteur supérieure à 40 cm. Seules les zones présentant un risque pour la visibilité sont alors traitées,
- début juin, sur l'ensemble du réseau routier, lorsque la flore arrive à maturité,
- à partir du 15 septembre, pour des actions correctrices ponctuelles sur le réseau.

Les agents du Département entretiennent le réseau routier pour garantir votre sûreté. Merci de veiller à la sécurité de chacun en baissant significativement votre vitesse à l'approche de la zone de fauchage et en doublant uniquement lorsque la route est dégagée.

Informations sur les conditions de circulation sur les routes départementales, le pont de Saint-Nazaire, les bacs de Loire et les ponts de Mauves-sur-Loire : inforoutes.loire-atlantique.fr



Infos pratiques mairie

Mairie

Mairie

25 rue du Général Charette de la Contrie
44521 COUFFÉ
Tél. 02.40.96.50.05
Fax 02.40.96.57.14
mail : mairie@couffe.fr
www.couffe.fr



**FERME LES SAMEDIS
du 1er juillet
au 19 août inclus**

Horaires d'ouverture :

Lundi 9h-12h
Mardi-Mercredi-Jeudi 9h-12h30
Vendredi 9h-12h et 14h-17h
Samedi 9h-12h

Permanences des élus :

Les demandes de RdV sont à effectuer à l'accueil au 02 40 96 50 05

- Martine CORABOEUF, Mme le Maire de Couffé, reçoit sur RDV
- Bertrand RICHARD adjoint bâtiments - urbanisme - travaux - voirie, reçoit sur RDV
- Laurent COQUET adjoint finances - ressources humaines - agriculture environnement, reçoit sur RDV
- Sylvie LE MOAL adjointe affaires scolaires - restaurant scolaire rythmes scolaires, reçoit le samedi matin sur RDV 10h-12h
- Josiane BOIZIAU adjointe publications - tourisme - fêtes et cérémonies - site internet - affaires sociales, reçoit le samedi matin sur RDV 10h-12h
- Eric SOULARD, adjoint animations culturelles - bibliothèque - sport vie associative, reçoit sur RDV

Adresses courriels des élus :

- Maire : martine.coraboeuf@couffe.fr
- Adjoints : bertrand.richard@couffe.fr lcoquet152@orange.fr
sylvie.lm63@gmail.com josiane.boiziau@couffe.fr
eric.soulard@couffe.fr
- Conseillers délégués :
sylvie.lecomte@couffe.fr (accessibilité, sécurité, contentieux)
pascal.robin@couffe.fr (environnement, sentiers)

Bibliothèque municipale

14 rue du Général Charette de la Contrie
44521 COUFFÉ

Horaires en juin-juillet-août 2017

Les mercredis de 16 h 00 à 17 h 30
Les vendredis de 18 h 30 à 19 h 30
Les dimanches de 11 h 00 à 12 h 30 (12h en juillet-août)

Prochain Couffé-Info

n°320 SEPTEMBRE-OCTOBRE 2017

Date limite de dépôt des articles :

avant le 1^{er} JUILLET 2017

Les articles et visuels (photos, logos, etc.) sont à adresser par email à mairie@couffe.fr

État Civil



DÉCÈS

RICHARD Louis
le 13 avril 2017

RABINE Thierry
le 22 mai 2017

NAISSANCES

SEBER Kayllans
Le 11 mai 2017

BOUTET Ewen
Le 17 mai 2017



Urbanisme

Permis de construire et déclarations préalables Demandes déposées en avril - mai

LACROIX Myriam

Extension habitation - 455 les Mazeries

BOUTTEFROY France

Box à chevaux et abri - 158 le Moulin de St Philbert

DAUDIN Martine

clôture - 4 rue du Château

ROUSSEAU Nicolas

clôture - 90 les Plantes

MENORET Jérôme

Surélévation clôture - 3 impasse Topaze

SUTEAU Xavier

Buanderie - 139 le Chêne Pierre

DUPAS Anthony

Bardage bois sur garage - 42 la Bézinière

ROUSSELIÈRE Wilfried

Construction habitation et garage - la Pinetière

MENOIS Sébastien

Préau - 421 la Gruère

LEBAS Angélique

habitation - le Moulin de St Philbert

MENOURY Sébastien

Rénovation de façade - La Favrie

AURILLON Maxime

Clôture - Parc du château de la Roche

AURILLON Maxime

Modification ouvertures - Château de la Roche

Infos pratiques diverses

Services d'urgence

- Médecin 15 (SAMU)
- Pharmacie de garde 3237
- Défibrillateur à la mairie..... (côté mur)

Infirmiers

- Mmes Sylvie LEHY 02.40.83.65.12 ou 06.87.87.99.75 et Christelle OUARY 06.67.51.05.50, infirmières à domicile
Permanence au 6 place St-Pierre de 8h à 8h15 :
Lundi-mardi-mercredi et vendredi sans rendez-vous
Jeudi et samedi avec rendez-vous.
- Mélanie DUPAS-MONTAGNER et Jérôme MONTAGNER, infirmiers à domicile 24/24 au 07 85 36 12 05
1 rue du Stade à Couffé
Permanence au cabinet sur RdV du lundi au samedi : 7h-9h
- Centre de soins infirmiers Ancenis 24/24 02.40.83.02.98
- A.C.A.M.D. (soins à domicile) 02.51.12.26.04

Relais Poste de Couffé

- Relais Poste à l'épicerie ANIZON - 02.40.96.50.89
Horaires d'ouverture : lundi-mardi-jeudi-vendredi-samedi de 8h30 à 13h et de 15h30 à 19h30 - Dimanche 9h à 13h
Lévéé du courrier :
du lundi au vendredi à 15h45 et le samedi à 11h

Correspondants de presse

- Ouest-France - Yannick BERNARD - 02.40.96.55.87
- Echo d'Ancenis - Véronique BENOIT - 06.23.41.40.13

Enfance - adolescence

- Puéricultrice : Centre médico-social de Ligné
235 rue des Acacias - 02.40.77.06.70
Permanences, consultations et vaccinations des nourrissons uniquement sur rendez-vous.
- R.A.M. (relais assistantes maternelles) - "Arc-en-ciel" du SIVOM - 02 40 25 40 10 - Animatrice : Audrey DELAUNE
Permanence au Restaurant scolaire de Couffé,
2^e mardi du mois de 9h à 12h ou sur rendez-vous.
- Halte-garderie "Les Lucioles"
Pôle enfance-jeunesse – Les Gattières – Le Cellier
02.40.25.31.88 : Mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 17h
Maison de l'enfance à Couffé - lundi et vendredi de 9h30 à 16h30 (hors vacances scolaires) : 06.34.04.44.43
- Accueil périscolaire : "Les Galipettes" rue de Bogel
02.40.83.14.49 ou 06.19.22.01.99
Directrice : M^{me} Françoise Bourgeois
Lundi, mardi, jeudi et vendredi (et mercredi matin)
de 7h15 à 8h45 et de 16h45 à 19h
- Maison des adolescents - écoute et soutien pour les 11-21 ans
Antenne Nord : 02.40.51.55.60 - www.mda44.fr

Social

- C.P.A.M. (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
téléphone 36 46 du lundi au vendredi de 8h à 17h
Espace Corail – 26 place Francis-Robert à Ancenis :
Lundi mercredi vendredi de 9h-12h / 14h-16h
(fermé pendant les vacances scolaires)
- M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole) : Espace Corail
30 place Francis-Robert – 2^e étage – 06 87 60 60 62
Lundi : de 9h à 12h sans rendez-vous
l'après-midi sur rendez-vous
- Transport Solidaire « Pilot'Agès »
Pour Couffé : 07 68 34 99 70

- C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) - www.caf.fr Espace Corail – 28 place Francis-Robert à Ancenis
Téléphone : 0 810 25 44 10 (accueil téléphonique personnalisé de 9h à 16h du lundi au vendredi)
Le lundi et le mardi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h (sans rendez-vous) ; le 1^{er} et 3^e jeudis du mois de 13h30 à 16h (sur rendez-vous au 02.51.83.44.25)
- A.D.T. (Aide à Domicile pour Tous)
Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au 02.40.88.29.19
Agence ADT :
7 rue Saint Laurent – 44130 Blain - 02.40.79.89.76
24 route de Nantes – 44170 Nozay - 02.40.51.91.17
adt@aideadomicilepourtous.org
www.aideadomicilepourtous.org
- Assistante sociale - M^{me} COLLIN – 02.40.77.06.70
235 rue des Acacias à Ligné
Mairie de Couffé - 1^{er} lundi du mois sur RDV au 02.40.77.06.70
- Psychologue clinicienne et psychothérapeute à domicile
06.51.07.29.80 - mail : robin.vanessa@yahoo.fr
site : www.vanessarobin.wix.com/psy-a-domicile
- Conciliateur de justice : permanences sur RDV
mairie du Cellier au 02.40.25.40.18

Habitat

- A.D.I.L. (Association Départementale d'Information sur le Logement)
Centre d'Information sur l'Habitat – 6 rue de l'Arche Sèche
44000 NANTES – 02.40.89.30.15
ANCENIS : 2^e et 4^e jeudis de 14h à 16h30 - Espace Corail
30 place Francis-Robert – 02.40.89.30.15
LIGNÉ : 3^e mercredi de 14h à 16h30 - 43 rue du Centre
Tél. 02.40.77.04.68
NANTES : du lundi au vendredi (sauf mardi matin)
9h-12h30 13h30-17h / Sur RDV de 17h à 18h
et le samedi matin
- C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) :
25 rue Paul-Bellamy - Nantes - 02.40.35.45.40 - www.caue44.fr

Environnement

- DÉCHETTERIE La Coutume Mésanger
Lundi, mardi, jeudi 13h45 à 18h
Mercredi, vendredi, samedi 9h à 12h30 / 13h45 à 18h

Accueil des **déchets polluants** : peintures, solvants, huiles
produits de traitement, phytosanitaires...
1^{er} samedi du mois de 14h à 18h

- CALENDRIER DE COLLECTE DES DECHETS
COMPA « gestion des déchets » au 02.40.96.43.22

	Ordures ménagères	Sacs jaunes
Zone agglomérée	Tous les lundis	Lundis des semaines paires
Zone rurale	Lundis des semaines paires	Lundis des semaines paires

Lundis des semaines paires :
Lundi 5 juin reporté au mardi 6 juin
Lundis 19 juin, 3-17-31 juillet, 14 et 28 août

A noter : sortir les bacs et les sacs la veille (dimanche) au soir. Les sacs jaunes sont à votre disposition, sur demande, à l'accueil de la mairie.

Du nouveau à la bibliothèque !

Mélanie Roussety-Guégan a été recrutée fin avril en tant que responsable et agent de la bibliothèque de Couffé. Une fonction auparavant gérée par les bénévoles et les élus qui seront toujours présents.

Mélanie va poursuivre le travail réalisé, coordonner l'équipe de bénévoles et développer les animations et les services de la bibliothèque. Son arrivée va permettre également à la bibliothèque de Couffé de participer activement au réseau de lecture publique de la communauté de communes du pays d'Ancenis (COMPA).

En collaboration avec les bénévoles et les élus, Mélanie va suivre le projet de la nouvelle bibliothèque. Les travaux de gros-oeuvre devraient démarrer en juillet et l'ouverture est prévue au premier trimestre 2018.

**Nous vous tiendrons
informés régulièrement
de l'avancement des travaux
et des projets mis en place
par la « nouvelle » équipe !**

